



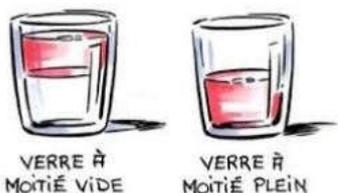
# ALSTOM ET SIEMENS SONT DANS UN BATEAU...

## ... ALSTOM TOMBE À L'EAU. QU'EST-CE QUI RESTE ?

Le mariage arrangé entre Siemens et Alstom avec la bénédiction des conseils d'administration des deux sociétés, de Bouygues, de l'Etat est ... en marche. Les salariés et leurs représentants doivent s'en remettre aux médias pour connaître le contenu du contrat du dit mariage. Depuis vingt ans, c'est une véritable braderie organisée autour de notre entreprise fleuron industriel mondialement reconnu sur des technologies de pointe et enjeux d'avenir.



Celle-ci étant dépecé au fil du temps, mais que va-t-il en rester ????



## LE MAIRE À MOITIÉ VIDE OU À MOITIÉ PLEIN ?

A en croire les auditions par les commissions de l'assemblée nationale du ministre de l'économie M Le Maire et du PDG d'Alstom M Poupart-Lafarge, il faut se réjouir. Alstom n'avait pas ou plus la taille critique, et cette alliance va permettre au nouveau groupe de lutter contre le mastodonte Chinois CRRC. Il conviendrait donc d'être optimiste, puisque l'Etat aurait obtenue des garanties de Siemens. FO à analyser les engagements écrits que M Le Maire a bien voulu rendre public (*voir le communiqué FO ci-joint*) et il est facile d'être pessimiste, d'autant que l'exemple récent des engagements de GE montre les limites du système.

**Tout cela n'est pas fait pour tranquilliser les salariés d'Alstom et leurs représentants.**

## ALSTOM EN PITEUX ETAT

Le même Monsieur le Maire a également indiqué que l'Etat n'entrerait pas dans le capital d'Alstom, il n'exercera pas son option d'achat sur les actions de Bouygues et ne maintiendra donc pas sa présence dans le conseil d'administration. Il a ajouté qu'il n'y aurait tout simplement pas eu d'alliance entre Siemens et Alstom si l'Etat avait fait usage de ses options d'achat...et que Siemens se serait tourné vers l'autre possibilité qui lui était offerte : le rachat de Bombardier.

Et pour finir : " Quitte à dépenser de l'argent public, ce à quoi je suis prêt quand c'est utile au contribuable et à la souveraineté française, je préfère que l'Etat passe à Alstom ou au nouvel ensemble des commandes qui garantiront le plan de charge de l'entreprise plutôt que d'acheter à prix d'or un strapontin dans un conseil d'administration où il comptera les balles sans pouvoir prendre les décisions nécessaires. " On connaît les difficultés de mise en œuvre du plan dit " Belfort " et les complications dès lors qu'il s'agit de faire réaliser sur les sites français.

Il s'agit donc de la fin du plan Montebourg, Macron, Sirugue ... pour garder la main sur ce dossier stratégique. Il s'agit d'une marche arrière inquiétante Alstom va, de même, abandonner sa participation dans les co-entreprises avec GE et laisser GE seul maître à bord ... Cette annonce de protocole d'accord signé par ALSTOM et SIEMENS avec l'aval de l'Etat pose de nombreuses questions et va engendrer de nombreux problèmes dès lors que la fusion sera mise en œuvre.

**C'est dans ce contexte d'interrogation que notre Organisation Syndicale a été contactée par les élus du département et de la région !!!**







## ***Communiqué des syndicats et sections FO Alstom***



### **L'ETAT DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITES DANS LE DOSSIER ALSTOM - SIEMENS POUR MAINTENIR LES SITES ET LES EMPLOIS**

Pour la coordination des syndicats et sections FO Alstom, le protocole d'accord signé par Siemens et Alstom le 26 septembre dernier avec l'aval de l'Etat, pose de nombreuses questions et va engendrer de nombreux problèmes dès lors que la fusion sera mise en œuvre.

Dans l'état actuel des choses, nous constatons :

- Que Siemens sera majoritaire et dirigera le nouveau groupe.
- Que si l'Etat se retire d'Alstom au profit des actionnaires, il renie les engagements qu'il avait pris au moment de la vente du secteur énergie à GE, à savoir devenir actionnaire de référence pour consolider Alstom.

L'emploi sur les sites Alstom en France est menacé, car il est à craindre que ce rapprochement avec Siemens entraîne des restructurations pour diminuer ses coûts. Les synergies<sup>1</sup> annuelles annoncées sont de 470 millions €.

Elles concerneront dans un premier temps les fonctions Ressources Humaines, Finances ... mais aussi celles liées à la Recherche et au Développement ... qui seront peu ou prou mutualisées. Une rationalisation des sites est également à craindre avec les conséquences sur l'emploi qui vont avec.

Les quatre organisations syndicales représentatives sur Alstom (FO, CGT, CFE-CGC, CFDT) ont écrit au ministre de l'économie et des finances pour être reçues.

Pour la coordination des syndicats et sections FO Alstom, il s'agit d'échanger sur ce projet et les garanties prétendument obtenues (voir au verso notre analyse) ou qui pourraient être apportées conjointement par l'Etat, les sociétés Alstom et Siemens au travers d'engagements écrits et de faire le point sur les précédents engagements (du 4/10/2016) de l'Etat et d'Alstom en faveur du maintien des sites et des emplois Alstom notamment sur Belfort.

De même, il s'agit d'exiger du gouvernement qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour préserver tous les sites Alstom en France, toutes les activités et tous les emplois sur chaque site, ce qui passe par un maintien du contrôle par l'Etat au travers d'une participation dans le capital d'Alstom.

L'Etat aurait dû exercer son option d'achat sur les actions de Bouygues avant le 17 octobre, (terme de l'accord entre l'Etat et Bouygues portant sur le prêt des actions Bouygues à l'Etat et l'option d'achat). L'Etat aurait dû également maintenir sa participation au sein du conseil d'administration d'Alstom.

D'après Monsieur Le Maire, ministre de l'économie, les dirigeants de Siemens ont pris, par écrit, des engagements importants, qui seront consolidés dans le cadre de la procédure relative aux investissements étrangers en France.

FO demande qu'ils soient communiqués au personnel et à leurs représentants et fassent l'objet de négociations.

<sup>1</sup> Synergie : terme pudique signifiant 'réduction des coûts'. Rien ne nous dit que ce montant de 470 millions € ne sera pas dépassé ...

**Eléments communiqués lors de l'audition de M Le Maire à l'assemblée nationale.**

Engagements Siemens selon le ministère	Analyse FO
1) <b>Henri Poupart-Lafarge</b> , actuel président directeur général d'Alstom, présidera le nouvel ensemble.	Henri Poupart Lafarge sera <b>CEO</b> (Chief Executive Officer) mais ne sera <b>pas président du conseil d'administration</b> .
2) La <b>composition du conseil d'administration</b> reflétera le caractère franco-allemand de l'entreprise, puisqu'il comprendra quatre administrateurs indépendants de Siemens, dont trois Français, et les trois membres français de ce conseil d'administration auront un droit de veto sur les décisions stratégiques du nouvel ensemble Siemens-Alstom.	Le Conseil d'administration sera composé de 11 membres dont <b>6 nommés par Siemens</b> donc dépendants du groupe Siemens. S'y ajoute Henri Poupart-Lafarge et 4 administrateurs indépendants dont 3 français. <b>Nommés comment et par qui ?</b> Ils auront un droit de veto sur la stratégie. Combien de temps ? Comment pourront-ils le mettre en œuvre et selon <b>quels critères ?</b>
3) <b>Le siège de l'entreprise</b> sera maintenu en France, avec une cotation à la Bourse de Paris pour une durée au moins équivalente à dix ans.	Mais la direction de la branche signalisation sera à Berlin. Quelles activités <b>rejoindront concrètement le siège ?</b> Lesquelles seront <b>délocalisées ?</b>
4) Siemens <b>transférera l'ensemble</b> de sa division mobilité et matériel roulant à la nouvelle entreprise et s'engage à ne <b>recréer aucune activité concurrente</b> sur le matériel roulant en son sein. 5) Les <b>compétences industrielles</b> en France et en Allemagne seront conservées.	L'engagement de ne créer aucune activité concurrente ne tient <b>que pour le matériel roulant</b> . Comment conserver les compétences en délocalisant ? Curieusement ce sont les engagements de Siemens. <b>Quels sont ceux d'Alstom</b> dans ces domaines ? Et que se passe-t-il <b>avant le closing fin 2018 ?</b>
6) <b>L'intégralité des sites</b> sera préservée et le <b>niveau d'emploi global</b> en France et en Allemagne sera maintenu.	Il s'agit d'un <b>niveau d'emploi « global » à conditions économiques équivalentes</b> ce qui n'interdit pas les ajustements ici où là ... même à Belfort ! ... Autant dire qu'il n'y a aucune garantie, alors qu'aujourd'hui <b>les effectifs sur les sites se réduisent</b> drastiquement...
7) <b>Aucun départ contraint et aucune fermeture de site</b> ne pourront avoir lieu dans ces deux pays, jusqu'en 2023 au moins.	<b>Les ruptures conventionnelles vont se poursuivre</b> et les sites devront faire avec ce qu'il restera et des intérimaires et prestataires.
8) Les <b>investissements et l'emploi</b> dans les départements de recherche et développement resteront <b>au minimum à leur niveau actuel</b> en France et en Allemagne jusqu'en 2023.	C'est pourtant l'un des domaines où la nouvelle société <b>entend faire des économies</b> avec la mutualisation des moyens comme pour les ressources humaines, les finances, ainsi que les achats et approvisionnements.
9) L'ensemble des <b>engagements</b> pris par l'État en 2016 concernant le <b>site de Belfort</b> seront repris.	Pour l'instant les engagements pris par l'Etat <b>ont du mal à être mis en œuvre</b> et l'effectif belfortin se réduit.
10) Enfin, l'entreprise s'engage vis-à-vis des sous-traitants français et allemands à <b>maintenir les commandes nationales</b> à leur niveau actuel et à poursuivre les contrats en cours.	Il faudra également veiller à <b>maintenir la réalisation</b> des commandes nationales sur les sites de l'entreprise puisque la production interne et les études d'Alstom font également l'objet de <b>délocalisation</b> , notamment <b>vers les pays à bas coûts de main d'œuvre</b> .

Ce sont l'ensemble des engagements rendus publics au cours de l'audition de M. Le Maire par la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, engagements qui auraient été pris par Siemens vis-à-vis d'Alstom et des pouvoirs publics. Il a indiqué que tous ces engagements feront l'objet d'un comité de suivi, qu'il présidera et qui vise à associer des représentants des salariés, des administrateurs indépendants et des membres des gouvernements français et allemand.

Quelles sont les clauses permettant le non-respect des engagements ? Quelles seront les sanctions en cas de non-respect des engagements ? **Autant de questions aujourd'hui sans réponse.**